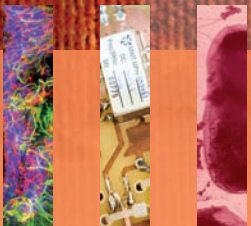




Développée par l'Inserm depuis 1993, l'expertise collective constitue une démarche d'évaluation et de synthèse des connaissances scientifiques existantes en santé publique. Elle répond aux demandes d'institutions souhaitant disposer des données récentes issues de la recherche. L'objectif est le partage de connaissances et l'apport d'un éclairage scientifique indépendant sur des questions précises de santé, dans une perspective d'aide à la décision publique dans le champ de la santé des populations.



# EXPERTISES COLLECTIVES

Les expertises collectives de l'Inserm ont aujourd'hui acquis une place reconnue dans le paysage de l'expertise sanitaire. Issus d'une procédure au cycle bien formalisé, les rapports produits font autorité en raison de leur niveau d'excellence scientifique, d'indépendance, de pluridisciplinarité et de pertinence pour contribuer au débat public sur les enjeux scientifiques, économiques et sociaux d'actualité en santé. Ces qualités contribuent à la notoriété nationale et internationale de l'Inserm, en particulier auprès d'acteurs non scientifiques.

Les rapports d'expertise sont disponibles en librairie et sont accessibles sur le site web de l'Inserm ([www.inserm.fr](http://www.inserm.fr)). Par ailleurs, la collection complète est disponible sur iPubli ([www.ipubli.inserm.fr](http://www.ipubli.inserm.fr)), le site d'accès libre aux collections documentaires de l'Inserm.

## Une procédure stabilisée

Les expertises collectives rassemblent, analysent et synthétisent les connaissances scientifiques issues de diverses disciplines sur une question de santé à partir de la littérature scientifique internationale en s'appuyant sur les compétences d'un groupe multidisciplinaire de chercheurs qui se conforment à la charte déontologique de l'expertise Inserm.

C'est le pôle Expertise collective Inserm rattaché à l'institut thématique Santé publique de l'Inserm qui assure la coordination scientifique et technique des expertises selon une procédure comprenant six étapes principales.

### ① Instruction de la demande du commanditaire

Cette première étape permet de préciser la demande avec le commanditaire, de vérifier qu'elle s'inscrit dans les compétences de l'Inserm et qu'il existe une littérature scientifique accessible sur la question posée, et enfin d'établir un cahier des charges qui définit le cadrage de l'expertise (périmètre et principales thématiques du sujet), sa durée et son budget à travers une convention signée entre le commanditaire et l'Inserm. La demande du commanditaire est traduite en questions scientifiques qui seront discutées et traitées par les experts.

### ② Constitution d'un fonds documentaire

À partir de l'interrogation des bases de données bibliographiques internationales et du repérage de la littérature dite « grise », des articles et documents sont sélectionnés en fonction de leur pertinence à répondre aux questions scientifiques du cahier des charges, puis sont remis aux experts. Ce fonds documentaire est actualisé durant l'expertise et complété par les experts selon leur champ de compétences.

### ③ Constitution du groupe multidisciplinaire d'experts

Pour chaque expertise, un groupe d'experts de 10 à 15 personnes est constitué. Sa composition tient compte d'une part des domaines scientifiques requis pour analyser la bibliographie et répondre aux questions posées et, d'autre part, de la complémentarité des approches et des disciplines.

Les experts sont choisis dans l'ensemble de la communauté scientifique française et internationale. Ce choix se fonde sur leurs compétences scientifiques attestées par leurs publications dans des revues à comité de lecture et la reconnaissance par leurs pairs. Les experts doivent être indépendants du commanditaire de l'expertise et de groupes de pression reconnus. Chacun d'entre eux doit compléter et signer, avant le début de l'expertise, une déclaration de liens d'intérêt, analysée et conservée par l'Inserm.

### ④ Analyse critique de la littérature par les experts

Au cours des réunions d'expertise, chaque expert est amené à présenter son analyse critique de la littérature qui est mise en débat dans le groupe. Cette analyse donne lieu à la rédaction des différents chapitres du rapport d'expertise dont l'articulation et la cohérence d'ensemble font l'objet d'une réflexion collective.

Des personnes extérieures au groupe d'experts peuvent être auditionnées pour apporter une approche ou un point de vue complémentaire. Selon la thématique, des rencontres avec les associations de la société civile peuvent également être organisées par le pôle Expertise collective afin de prendre connaissance des questions qui les préoccupent et des données dont elles disposent. Cette analyse critique de la littérature par le groupe d'experts dure de 12 à 18 mois selon le volume de littérature à analyser et la complexité du sujet.



## ⑤ Synthèse et recommandations

Une synthèse reprend les points essentiels de l'analyse de la littérature et en dégage les principaux constats et lignes de force.

La plupart des expertises collectives s'accompagnent de recommandations d'actions ou de recherche destinées aux décideurs. Les recommandations, formulées par le groupe d'experts, s'appuient sur un argumentaire scientifique issu de l'analyse. L'évaluation de leur faisabilité et de leur acceptabilité sociale n'est généralement pas réalisée dans le cadre de la procédure d'expertise collective.

## ⑥ Publication de l'expertise collective

L'expertise scientifique proprement dite se déroule sans intervention du commanditaire, qui est informé de l'avancement des travaux par un comité de suivi.

Après remise au commanditaire, le rapport d'expertise constitué de l'analyse, de la synthèse et des recommandations, est publié par l'Inserm.

En accord avec le commanditaire, plusieurs actions de communication peuvent être organisées : communiqué de presse, conférence de presse, colloque ouvert à différents acteurs concernés par le thème de l'expertise (associations de patients, représentants de la société civile, professionnels, chercheurs, institutions...).

## Une activité intense sur les sujets d'actualité en santé

La production d'expertises collectives de l'Inserm bénéficie de plus de 20 ans d'expérience, avec une procédure stabilisée et partagée, dont l'Inserm se porte garant. Début 2017, cette expérience fait état de quatre-vingt expertises réalisées à la demande d'une vingtaine de partenaires différents.

Les thématiques, initialement très médicales : « Hépatites virales : dépistage, prévention et traitement » (1997) ; « Insuffisance rénale chronique : étiologie, diagnostic précoce, prévention » (1998) ; « Migraine : connaissances descriptives, traitements et prévention » (1998), se sont progressivement élargies, ces dernières années, à des domaines intégrant régulièrement les champs médico-économiques et ceux des sciences humaines et sociales.

Au cours des dix dernières années, les expertises collectives de l'Inserm ont abordé des sujets d'actualité en santé publique (stress au travail, baisse de la fertilité, effets des pesticides sur la santé...), autant que des pathologies majeures (cancer, maladie d'Alzheimer, ostéoporose, obésité...). Un nombre significatif d'expertises collectives porte sur les risques qui impactent la santé : risques physicochimiques (dioxines, éthers de glycol, saturnisme...), infectieux (hépatite C, vaccination, tuberculose...) ou associés à des comportements ou des addictions (suicide, cannabis, alcool, tabac, téléphone, sécurité routière...).

### Expertises collectives de l'Inserm en cours

Titre	Commanditaire
Cancers et environnement (titre provisoire)	INCa / Anses
Dopage et conduites dopantes en milieu sportif	Ministère des Sports
Réduction des dommages associés à l'alcool : stratégies de prévention et accompagnement	Mildeca / DGS
Syndrome fibromyalgique de l'adulte et de l'enfant	DGS
Les conséquences sanitaires des essais nucléaires sur la population de Polynésie française	Ministère de la Défense
Dyspraxies, troubles de l'acquisition de la coordination, troubles du geste	CNSA
Prévention secondaire et tertiaire des pathologies chroniques par l'activité physique	Ministère des Sports

## Des retombées pour la décision publique

Un des objectifs des expertises collectives est la mise à disposition des connaissances scientifiques disponibles pour l'aide à la décision des acteurs du système de santé. Si l'expertise collective est une étape initiale importante, elle est rarement suffisante pour aboutir aux prises de décisions mais elle peut y contribuer largement. En éclairant certains grands débats de santé, les expertises collectives sont devenues un outil de la démocratie en santé, avec une portée désormais internationale.

Titre / commanditaire	Date de publication	Impacts en santé publique
Activité physique et prévention des chutes chez les personnes âgées / Ministère des Sports	2015	<b>Contribution à un programme de prévention</b> Certaines recommandations du rapport ont été reprises par la Cnav pour l'élaboration du « Référentiel Équilibre » publié en avril 2016.
Conduites addictives chez les adolescents. Usages, prévention et accompagnement / Mildeca	2014	<b>Contribution à un programme de prévention</b> Rapport préliminaire (principaux constats et recommandations) remis à la Mildeca à la fin du 1 <sup>er</sup> semestre 2013 pour l'élaboration du Plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017.
Pesticides. Effets sur la santé / DGS	2013	<b>Conforter une reconnaissance de maladies professionnelles (Parkinson)</b> Présentation du pré-rapport à la Commission supérieure des maladies professionnelles en agriculture : avis positif donné pour la création d'un tableau concernant les hémopathies.
Reproduction et environnement / DGS	2011	<b>Contribution à réglementation</b> Rapport intermédiaire sur le bisphénol A (BPA) remis le 3 juin 2010 à la DGS. L'article 1 de la loi du 3 juin 2010, modifiée par celle du 24 décembre 2012 suspendait « La fabrication, l'importation, l'exportation et la mise sur le marché de contenant ou ustensile comportant du BPA et destiné à entrer en contact direct avec des denrées alimentaires pour les nourrissons et enfants en bas âge ».
Téléphone et sécurité routière / Délégation à la sécurité et à la circulation routières du ministère de l'Écologie	2011	<b>Contribution à réglementation</b> 1 <sup>er</sup> juillet 2015, modification de l'article R412-6-1 du Code de la route : interdiction du port d'écouteurs, oreillettes ou casques audio en conduisant.
Réduction des risques infectieux chez les usagers de drogues / Ministère de la Santé et des Sports	2010	<b>Contribution à un programme de prévention</b> Une des recommandations de l'expertise : mise en place de dispositifs d'injection spécialisés (salles de consommation à moindre risque) dans le cadre d'une expérimentation. Dispositif voté dans le cadre de la loi de modernisation du système de santé ; lancement de l'expérimentation en 2016.
Cancers : pronostics à long terme / DGS, MLC, INCa	2006	<b>Contribution à réglementation</b> Suite à la convention Belorgey (2001), la convention AERAS (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé), ayant pour objectif de favoriser l'accès à l'assurance des personnes présentant un risque aggravé de santé, a été signée le 6 juillet 2006 et révisée en 2011 puis en 2015.

Dans son discours du 28 novembre 2016, lors des journées de médiation et prix scientifiques « Drogues et addiction », la présidente de la Mildeca a témoigné de l'importance des recommandations de l'expertise collective Inserm pour fonder la stratégie de prévention des conduites addictives en direction des jeunes. Plus spécifiquement, trois recommandations de l'expertise collective ont été mises en place par la Mildeca :

- dispositifs de prévention fondés sur le repérage précoce et l'intervention brève ;
- mise en place d'un programme dédié au développement de l'éducation scientifique sur les addictions, MAAD Digital, en collaboration avec l'Inserm ;
- création d'une commission interministérielle de prévention des conduites addictives, la Cipca.

Depuis plus de 20 ans, les pouvoirs publics et les organismes de protection sociale ont pu fonder leurs décisions sur la production des expertises collectives de l'Inserm, en particulier pour la prévention, pour la promotion de programmes nationaux et pour le développement d'actions de santé publique visant de nombreuses maladies (obésité, maladie d'Alzheimer, ostéoporose, cancer...). Dans le domaine de l'environnement en particulier, plusieurs expertises collectives (amiante, dioxines, éthers de glycols, plomb, perturbateurs endocriniens...) ont constitué des bilans privilégiés d'appréciation des risques en matière de santé, et apporté une amélioration des mesures de protection. Certaines ont contribué à des interdictions (amiante, BPA...) ou à l'élaboration de nouvelles réglementations européennes (éthers de glycol).

Contact : [laurent.fleury@inserm.fr](mailto:laurent.fleury@inserm.fr)

Pôle Expertise collective

Inserm – Institut thématique Santé publique

8, rue de la Croix-Jarry

75013 Paris

[www.inserm.fr](http://www.inserm.fr)